

## OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT **63 logements seront rénovés en cinq ans**

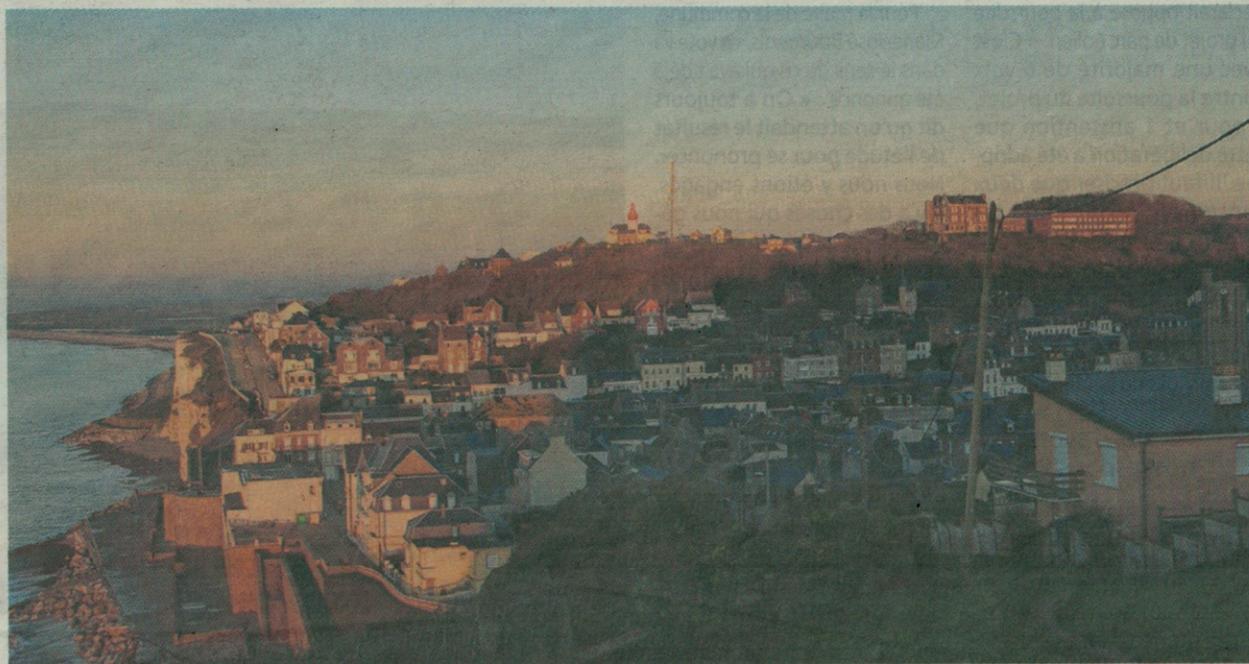
Dans les communes d'Ault, Mers-les-Bains et Gamaches, un diagnostic a été fait dans le but de lancer l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat. L'objectif : permettre aux résidents de rénover ou d'adapter leur logement.

**L**e diagnostic mené par le cabinet d'étude Soliha sur l'habitat à Ault est terminé. Il y a quelques mois, les habitants ont été invités à répondre à un questionnaire sur l'état de leur habitation ainsi que sur la situation financière du foyer. L'objectif est de mettre en place l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), menée conjointement avec Mers-les-Bains et Gamaches.

### L'étude en chiffres

Cette étude a permis de déterminer l'état du parc immobilier à Ault. Ainsi, 142 habitations y sont jugées dégradées, ce qui représente 20 % des logements. Au niveau énergétique, 67% des logements aultois sont considérées comme étant des passoires énergétiques et 35% des ménages sont en précarités énergétiques.

Aussi, les résidences secondaires sont sur-représentées parmi ce décompte avec plus de 60 % d'entre elles assimilées à des passoires énergétiques. « Quand on ne vient qu'à la belle saison ou qu'on loue à la belle saison, on ne s'inquiète pas trop de l'isolation de son habitat », regrette



63 logements seront rénovés à Ault, en cinq ans, grâce à l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat. Augustin Thibouw

Marcel Le Moigne, maire d'Ault.

### 63 logements à traiter en 5 ans

Avec l'OPAH, ce ne sont pas moins de 63 logements à traiter, à Ault, le tout sur une durée de cinq ans. Cette opération aura un coût. Les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour les occupants propriétaires

d'habitats dégradés s'élèveront à 50 %.

Pour de la rénovation énergétique, ces aides seront de 35 % pour les propriétaires modestes ou 50 % pour les propriétaires très modestes et, concernant l'autonomie énergétique, les travaux seront subventionnés à hauteur de 50 % pour les propriétaires modestes ou 70

% pour les propriétaires très modestes. « Ce sont des aides intéressantes, mais si on en reste à ces aides, pour des revenus très modestes ou modestes, les travaux ne pourront être réalisés puisque le reste à charge sera trop important », souligne Marcel Le Moigne.

### Un budget de 100 000 € par an

C'est là qu'entre en jeu la commune. Cette dernière ira jusqu'à ajouter un taux de 20 % pour les propriétaires très modestes et modestes qui ont des logements indignes, très dégradés. La commune financera à hauteur de 10 % la rénovation énergétique. Enfin, pour l'auto-

nomie énergétique, ce sera 5 % d'aides.

Ce qui représente, au mieux, des aides globales de 70% avec un plafond de travaux fixé à 50 000 € pour les logements indignes, 35 000 € pour les réhabilitations énergétiques et 10 000 € pour l'autonomie énergétique.

Pour les propriétaires bailleurs, les aides de l'Anah peuvent monter à 35 % pour l'habitat très dégradé, 25 % pour l'habitat dégradé et 25 % pour la rénovation énergétique. Les taux appliqués par la commune sont de 10 % pour l'habitat très dégradé et dégradé, 5 % pour la rénovation énergétique.

Cette opération représente un budget conséquent, pour Ault, qu'il faudra étaler sur cinq ans. Elle représente 496 000 € soit près de 100 000 € par an. Pour les trois communes, le coût s'élève à 5 247 350 € pour 205 logements à traiter, soit 25 600 € d'aides publiques par logement. Au vu des sommes que ce projet engendre, les élus d'Ault ont décidé que ce projet se ferait si et seulement si les deux autres communes acceptent, elles aussi, d'aller plus loin que l'étude.

● Augustin Thibouw